



Le BPJEPS Activités Equestres Mentions « Tourisme Equestre » - « Western » Proposées par l'APROFE Bourgogne

Le **BPJEPS** (Brevet Professionnel de la Jeunesse de l'Education Populaire et du Sport) est le nouveau **monitorat** pour la plupart des activités relevant des métiers du sport.

Le BPJEPS Activités Equestre est décliné en 5 mentions :

- Mention Equitation
- Mention Tourisme Equestre
- Mention Attelage
- Mention Equitation Western
- Mention Equitation de travail et de tradition

Tous les BPJEPS ont les mêmes prérogatives dans leur domaine de compétence

Axé sur les méthodes d'animation et l'initiation sportive ce nouveau diplôme **ouvre l'accès à l'enseignement.**

Pour les activités équestres, les Titulaires du BPJEPS ont la possibilité d'instruction jusqu'au Premiers niveaux de compétition dans leur mention et jusqu'au Galop 4 dans les autres mentions

Le BPJEPS « tourisme équestre » permet également **la mise en place et la validation des diplômes propres au Tourisme Equestre** (certificats de connaissances, ATE, Brevets Randonneurs, Meneur).

Le BPJEPS AE mention Attelage ouvre accès à l'enseignement de l'attelage de compétitions

Le BPJEPS AE mention Western ouvre l'accès à l'enseignement de l'équitation western.

Pour entrer en formation :

- Un texte réglementaire définit **les exigences préalables à l'entrée** en formation (ces exigences préalables doivent être acquises avant l'inscription aux tests d'entrée)
Ou titulaire du CQP ASA mention TE ,ou CEP 2 ou ATE
- **Un test d'entrée** organisé par l'organisme de formation selon divers critères choisis par l'organisme de formation

Contenu de la formation : 10 Unités Capitalisables (UC) définies par les objectifs terminaux d'intégration suivants:

Dans les quatre UC transversales quelle que soit la spécialité:

- UC 1: être capable de communiquer dans les situations de la vie professionnelle
- UC 2: être capable de prendre en compte les caractéristiques des publics pour préparer une action éducative
- UC 3: être capable de préparer un projet ainsi que son évaluation
- UC 4: être capable de participer au fonctionnement de la structure et à la gestion de l'activité

Dans les 5 UC de la spécialité:

- UC 5: être capable de préparer une action d'animation
- UC 6: être capable de d'encadrer un groupe dans le cadre d'une action d'animation
- UC 7: être capable de mobiliser les connaissances nécessaires à la conduite des activités professionnelles
- UC 8: être capable de conduire une action éducative
- UC 9: être capable de maîtriser les outils ou techniques de la spécialité

Dans une UC d'adaptation:

- UC 10: elle vise l'adaptation à l'emploi et au contexte particulier

Le diplôme est délivré par la DRJS après la réussite aux différents examens relatifs aux **10 UC**.

Certaines équivalences réglementaires permettent la validation de certains UC pour la mention **TE**

Tronc commun du BES1=UC 1,2,3
BAPAAT ARE= exigences préalables à l'entrée et UC 5,6
ATE= exigences préalables à l'entrée et UC 5,6,9
BAC pro agri =UC 1,2,3
BAC pro CGEA Production du cheval =UC 1,2,3,5,7
Réussites à des épreuves du BES1=UC correspondantes....

T.SVP..... /.....

L'APROFE : Association de formateurs pour la formation Professionnelle Equestre en Bourgogne propose

La formation BPJEPS : Activités Equestres mentions « Tourisme Equestre » et « Western » sur **une année** selon un processus d'**alternance** - périodes en centre de formation, en tutorat et en situations professionnelles.

- dans 5 centres de formation pour un apport théorique et une réflexion sur le métier.
- avec 3 situations de tutorat permettant une approche complète des activités en impliquant l'étudiant dans la réalité du métier.

BPJEPS AE- 1 mention	Centre de formation	Tutorat en structures	Tarifs :
52 semaines = 1 764 H	35 semaines = 1 204 H	17 semaines = 560 H	10 752 €

La validation des UC se fait **au cours de la formation** sur certifications ou avis des différents jurys lors de ces périodes. Des périodes de randonnées sont prévues et validées ainsi que des **compétitions** en TREC, Endurance ;

Dates de début de formation : 1° Octobre 2007 - Date de fin de formation : le 23 Septembre 2008

**Conditions d'entrée : Avoir réussi aux exigences préalables, CEP 2, CQP ASA TE
Avoir des acquis en Tourisme Equestre
Avoir un financement
Avoir 18 ans , AFPS - Etre titulaire du permis B**

Réussir au test d'entrée en formation organisé par l'APROFE, répondre aux critères de sélection

Les personnes pouvant avoir des allègements , nous contacter .

Les possibilités de financement sont celles de la formation professionnelle pour adulte
Attention les organismes de financement imposent parfois de déposer une demande de dossier 2 mois avant le début de la formation.

:
Organismes paritaires pour les salariés et ayant droit – FAFSEA FONGECIF- ...VIVEA pour chef d'entreprise
Aides à la formation par l'ANPE pour les demandeurs d'emploi.

Le Conseil Régional de Bourgogne finance (en totalité ou partie selon votre situation) la formation BPJEPS proposée par l'APROFE sur les budgets « chèques formation ».
Les dossiers sont à déposer dans votre ANPE locale pour les résidents bourguignons.

**Pour des personnes n'ayant pas les exigences préalables à l'entrée en formation,
Nous contacter pour une pré-formation et passage de ces exigences préalables
Dossiers d'inscription réception 1 mois avant la rentrée et Tests d'entrée 15 jours avant rentrée –**



Pour tout renseignement : Dossier d'inscription, renseignements complémentaires, organisation pédagogique, financement ...

Contacts :

APROFE Bourgogne - Domaine des Ruchérons
Email : aprofequestre@tiscali.fr

La secrétaire : Dominique Melot – 71600 Nochize Tel 03 85 88 31 51
Email : dominique.melot@wanadoo.fr